

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20240909-013****du 09 septembre 2024****n°013****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**membres en exercice : 25****PRESENTS (20) : M. ABELIN, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, M. DROIN, M. MATTARD, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. TARTARIN.****POUVOIRS (3) : M. PICHON donne pouvoir à M. ABELIN
Mme DE COURREGES donne pouvoir à Mme LANDREAU
M. MEUNIER donne pouvoir à M. PEROCHON****EXCUSES (2) : Mme AZIHARI, Mme GODET****Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON****RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET : Cession d'une partie de terrain situé au sein de la ZAE des Chaumettes à La Roche-Posay**

Depuis l'extension de l'agglomération au 1^{er} janvier 2017, le patrimoine de la Communauté de communes Val de Gartempe a été transféré à la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault. La zone d'activités économiques des Chaumettes de la Roche-Posay est officiellement devenue propriété de Grand Châtellerault par un acte du 03 mai 2018.

La SCI 3D souhaite acquérir une partie d'une parcelle de ladite ZAE des Chaumettes. Il s'agit de la parcelle non bâtie ZA n°284 d'une superficie d'environ 3 200 m².

Cette acquisition permettrait à la société d'implanter une chambre funéraire et ses activités de pompes funèbres.

La cession de cette partie de la parcelle ZA n°284, au profit de la SCI 3D est proposée au prix de 32 000 € HT, soit 10€/m² hors taxes pour 3 200 m².

Aussi il est proposé au bureau communautaire de se prononcer au sujet de cette cession de terrain non bâti au prix de 10€/m² HT.

* * * * *

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la libre gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20240909-013****du 09 septembre 2024****n°013****page 2/2**

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'arrêté préfectoral n°2022-SPC-39 en date du 5 avril 2022 portant sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du bureau communautaire du 19 décembre 2016 portant sur le transfert des ZAE,

VU la délibération n°1 du 27 février 2023 portant sur la modification de l'intérêt communautaire,

VU la délibération n°8 du conseil communautaire du 24 juin 2024 portant sur la modification des prix de vente des terrains situés sur les ZAE de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault,

VU la promesse d'achat signée le 31 mai 2024 par Monsieur DABRIGEON Denis, gérant de la société SCI 3D,

VU la saisie du service du Domaine en date du 20 mars 2024, dont l'avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois, conformément à l'article 5211-37 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de Grand Châtellerault de soutenir et accompagner les entreprises dans leur projet de développement,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle opération,

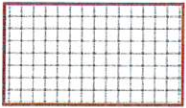
Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de céder une partie de la parcelle non bâtie section ZA n° 284 d'une contenance d'environ 3 200 m², située au sein de la ZAE des Chaumettes à LA ROCHE-POSAY, au bénéfice de la SCI 3D, dont le siège social est situé au 14 rue Jules Verne à BEAUMONT (63110), ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait solidairement, moyennant un prix de 10 € HT du mètre carré soit un montant de 32 000 € HT.
- d'autoriser l'acquéreur, ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait solidairement, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur ledit immeuble.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur, qui s'y engage expressément, en l'étude de Maître Edwige LAURENT, notaire à CHATELLERAULT, représentant la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et Maître Marie DIALLO, notaire au 20 Avenue de l'Europe à CUSSET, représentant la SCI 3D.

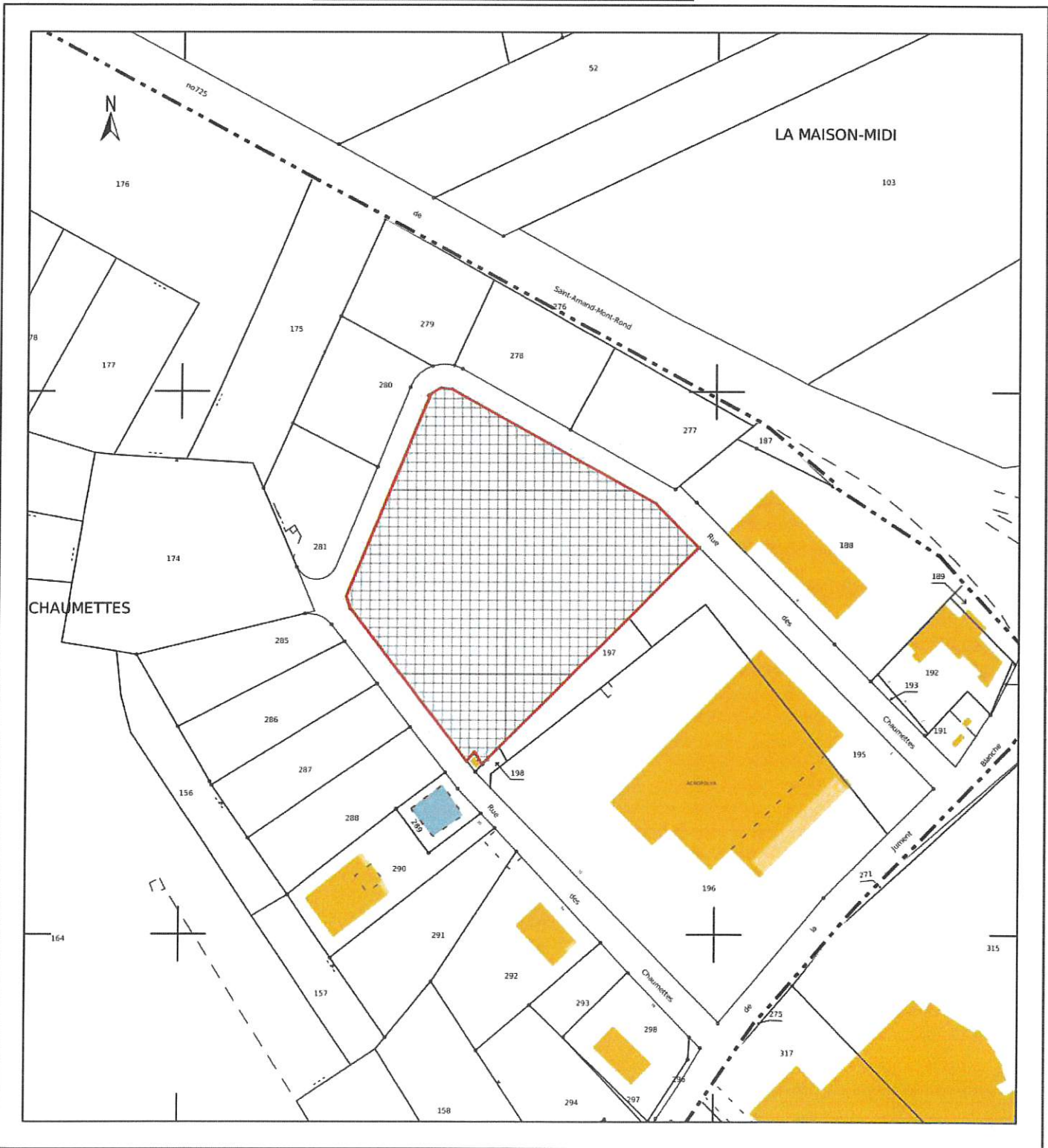
Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Parcelle ZA 284
ZAE Les Chaumettes
La Roche-Posay (86270)
Superficie : 10 030 m²



Département :
VIENNE

Commune :
LA ROCHE POSAY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

ID : 086-248600413-20240909-BC_20240909_013-DE

15, rue de Slovénie CS 60565 86021
86021 POITIERS Cedex
tél. 05 49 38 24 24 -fax
sdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 20/03/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



